

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2024

PEYRELEVADE

№ 840

LE MAIRE ET L'ÉQUIPE MUNICIPALE DE PEYRELEVADE SONT HEUREUX DE VOUS CONVIER AU POT DE
L'AMITIÉ POUR CÉLÉBRER LA NOUVELLE ANNÉE LE
SAMEDI 27 JANVIER À 18 HEURES
À LA SALLE DES FÊTES



INFORMATIONS

ÉTAT CIVIL

- Naissance :**
 « Mélanie BERTHET et Gabriel CIBLAC ses parents, et Isaure sa grande sœur, sont heureux de vous faire part de la naissance de Blanche, née le 23 décembre 2023 »
- Mariage :**
 -de Laure SIMONET & Guillaume COUDOUR, à Peyrelevalade, le 30 décembre 2023, domiciliés à Limoges (Haute-Vienne)
- Décès :**
 -de Danielle CHADAPEAUX, le 27 novembre 2023, à Ussel, à l'âge de 85 ans, domiciliée 29 route du Rat
 -de Huguette BOZO, le 2 décembre 2023, à Peyrelevalade, à l'âge de 92 ans, domiciliée 29 route du Rat
 -de Georges CLOUP, le 18 décembre 2023, à Viroflay, à l'âge de 90 ans, époux de Marie-Pierre CLOUP (née PEYRET-LACOMBE)
 -de Jean-Louis AMOUROUX, le 3 janvier 2024, à Peyrelevalade, à l'âge de 99 ans, domicilié 29 route du Rat
- Remerciements :**
 -Mme Chantal LANTY, son épouse, Aurélien et Agathe, ses enfants Augustine, sa petite-fille Andréa, sa mère
 Remercient toutes les personnes qui par leur présence, les messages, l'envoi de fleurs et de plaques, se sont associées à leur peine lors du décès du Docteur Marc LANTY, ainsi que M. et Mme Franck DAVID pour leur accompagnement et leur gentillesse.

SERVICES COMMUNAUX



Services techniques
 Urgences uniquement
 (services des eaux, sécurité, biens publics)
06.35.18.95.25



Secrétariat de mairie
 Du lundi au jeudi
 8h30-12h30 / 13h30-17h30
 Vendredi 8h30-12h30
05.55.94.73.13



Passeport & CNI
 Vendredi
 14h-17h30
sur rdv uniquement

RÉUNION DES ASSOS



La traditionnelle réunion des associations aura lieu cette année le
LUNDI 19 FÉVRIER 2024 À 17H30
 à la salle des activités.

SAPINS DE NOËL

Jusqu'à début février vous pouvez déposer vos sapins de Noël à la plateforme de tri sous l'école

Opération Sapin de Noël



Collecte des sapins* du 26 décembre 2023 au 29 janvier 2024

*sans décoration ni fausse neige

Récupération du broyat** début février 2024

** pour utilisation en paillage ou compost

7 POINTS DE COLLECTE

Aix | Davignac | Lignareix | Mestes |
 Peyrelevalade | Sarroux-Saint-Julien | Soursac

ACCESSIBLES À TOUS LES HABITANTS



DÉNEIGEMENT



Si vous vous trouvez dans l'incapacité de déneiger l'accès à votre maison, n'hésitez pas à solliciter la mairie au 05.55.94.73.13, un employé du service technique passera chez vous dès qu'il le pourra.

URBANISME

Pour l'année 2023 ont été déposés en mairie :

- 49 certificats d'urbanisme
- 17 déclarations préalables
- 6 permis de construire
- 2 autorisations de travaux

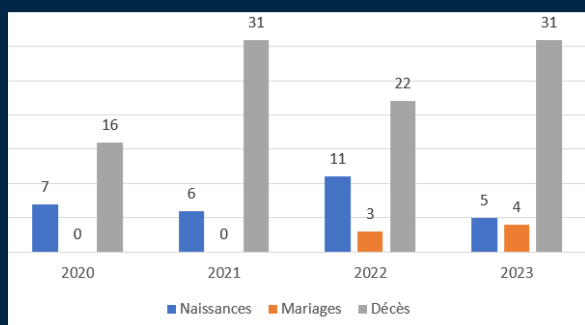


Le secrétariat de mairie se tient à votre disposition, pour vous aider dans vos démarches.

ÉTAT CIVIL

Pour l'année 2023 les registres d'état civil comptent :

- 5 naissances et 2 changements de noms
- 4 mariages
- 31 décès



INSTANCE DE COORDINATION



Le conseil départemental de la Corrèze qui jusque-là avait délégué certaines compétences aux instances de coordination de l'autonomie, a décidé de les récupérer en 2024. De ce fait l'association sera dissoute au 1er trimestre 2024.

Cependant, Isabelle Guerouaf exercera ses missions habituelles* toujours au même lieu à savoir la Maison du Département à **Sornac**. Pour la joindre :

05.55.19.19.19

ou auprès de F. Desproges de la MD au 05.19.07.81.62

*sauf le service mandataire transféré à l'AMAPA/ AVEC : 23 avenue Carnot à Ussel / 05.55.72.10.97

FRANCE SERVICES

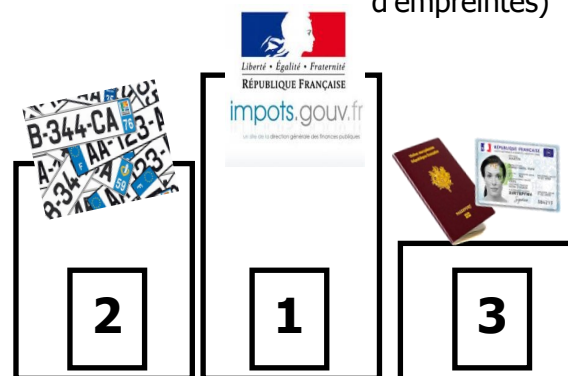
France services

La Maison France Services a effectué **1235** demandes d'accompagnement au cours de l'année 2023 pour 244 rendez-vous.

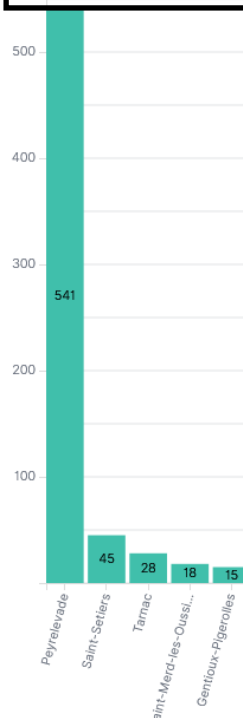
Soit une hausse de 141% par rapport à l'an passé.

Les démarches les plus effectuées sont :

- l'accompagnement dans les démarches liées aux impôts (gestion des biens immobiliers, déclaration etc.)
- les demandes d'immatriculation
- l'élaboration de pré-demandes de titres sécurisés CNI et passeport, et les rendez-vous cartes d'identité et passeport (prise d'empreintes)



TOP 3 DES DEMANDES LES PLUS RÉALISÉES



De nombreux retours positifs et une « fidélisation » des personnes accompagnées qui reflètent encore une fois la nécessité de cette offre de service public gratuit dans notre territoire. Comme en témoignent les statistiques, la majorité des personnes accompagnées est domiciliée à Peyrelevade ou dans un périmètre de 15 km.

Procédure simplifiée
de changement
de nom de famille

Service-Public.fr



Je veux changer de nom de famille : quelle procédure ?

Je souhaite porter
le nom du parent
(père, mère)
qui ne m'a pas
transmis le sien.

Par exemple en ajoutant
le nom de ce parent
à mon nom actuel,
dans l'ordre que je veux.

Procédure simplifiée



Durée de la procédure
Environ un mois



À qui s'adresser ?
Mairie



Coût
Gratuit

Je souhaite porter
un nom qui n'est pas
celui d'un de mes parents
(père, mère)
pour une raison motivée
(motif légitime).

Par exemple,
mon nom
est difficile à porter.

Procédure par décret pour motif légitime



Durée de la procédure
Plusieurs mois,
parfois
plusieurs années



À qui s'adresser ?
Ministère
de la justice



Coût
Payant
(variable)

À savoir

Vous pouvez utiliser la **procédure simplifiée** de changement de nom **une seule fois** au cours de votre vie.

REMERCIEMENTS



L'association « Ecole Buissonnière » remercie les exposants, les visiteurs et la chorale « Millevaches aux chants » de Peyrelevade, qui ont contribué au succès du marché de Noël. Cette journée fut festive et appréciée de tous.

Nous souhaitons à tous une très bonne et heureuse année 2024 et vous donnons rendez-vous l'année prochaine avec des nouveautés ! »

PLANNING FAMILIAL

Le Planning Familial de Peyrelevade :

-Un lieu où on peut venir s'informer et parler de sexualités, questions de genre et d'orientation sexuelle, relations amoureuses, santé sexuelle, violences sexistes et sexuelles..

-Des permanences d'écoute, gratuite et confidentielle (sur rendez-vous)

-Des interventions à la demande pour animer des séances de prévention et d'éducation à la sexualité et à l'égalité dans les écoles primaires, les structures sociales, associatives, institutionnelles

-Bibliothèque féministe: plus de 1100 références de livres, venez lire et emprunter gratuitement les classiques, les introuvables et les dernières nouveautés, discuter avec les bibliothécaires qui sont là pour aiguiller, renseigner..

Les prochaines permanences de la bibliothèque seront les 7 février et 6 mars de 15h à 20h.

Cordonnées

Le Planning Familial 19 - Plateau de Millevaches
Maison des associations, Côte de Vinzan, 19290
Peyrelevade | 07 87 83 22 49
pf.plateau@millevaches.net

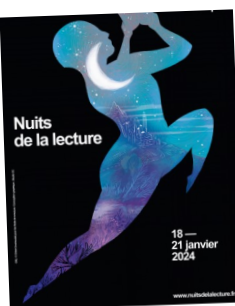
RESSOURCERIE



L'atelier Tricot déménage à l'EHPAD ! Certaines résidentes de l'EHPAD souhaitent participer à l'atelier mais n'ont pas pu se déplacer, nous allons donc aller à elles, une fois par mois.

Prochain atelier : **MERCREDI 10 JANVIER 2024 À 14H30**

Vous souhaitez vous joindre à nous pour tricoter, crocheter, broder et bavarder ? Contactez-nous !



N'oubliez pas les **nuits de lecture à Peyrelevade** le : **SAMEDI 20 JANVIER DE 10H À 17H**

à la maison des associations.

"Les Nuits de la lecture" est une manifestation du ministère de la Culture organisée par le Centre national du livre, le thème de cette année est le corps. Différents ateliers proposés en cette journée, il y aura également un **atelier collage sur le thème du corps organisé par l'AEP**

ASSOCIATION D'ENTRAIDE DU PLATEAU | 16 rue du Champ de Foire, 19290 Peyrelevade | 05 55 94 74

70 | entraideduplateau@yahoo.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023 à 20 HEURES

Présents : Pierre COUTAUD, Robert URBAIN, Evelyne DEGUILLAUME, Jean-Claude MALSOUTE, Geneviève LABARRE, Jean MAZIERE, Christelle VEDRENNE, Alexandra LOULIER, Joëlle MEYRIGNAC, Isabelle DE SOUSA.

Procuration(s) : Guillaume CHASSAGNE à Pierre COUTAUD, Jérémy VEYRET à Evelyne DEGUILLAUME, Mathieu UGUEN à Geneviève LABARRE.

Mme Evelyne DEGUILLAUME a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT - MISE A JOUR DES TARIFS DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose une mise à jour des tarifs en matière d'alimentation en eau potable et assainissement, à compter du 1er janvier 2024 :

- **Alimentation en eau potable :**

- Réouverture de compteur : 80 € ;
- Renouvellement de compteur : 80 € ;
- Branchement individuel au réseau AEP : forfait à 500 € (10ml)+25€/ml supplémentaires ;
- Fermeture de compteur : 80 € ;
- Consommation eau particulier : 1,15 € / m3 ;
- Consommation eau agricole : 0,55 € / m3 ;
- Droit fixe eau particulier : 75 € / an ;
- Droit fixe eau agricole et industriel : 35 € / an ;

- **Assainissement :**

- Consommation assainissement : 0,67 € / m3 ;
- Droit fixe assainissement : 50 € / an.
- Branchement individuel au réseau d'assainissement : Forfait 400 € (10ml) + 20€/ml supp. ;

APPROUVE

2. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SOUS LE NUMERO 16 DE LA SECTION XI.

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par le cabinet notarial afin de savoir s'il souhaitait user du droit de préférence concernant l'achat de la parcelle boisée cadastrée nous le numéro 16 de la section XI, d'une surface de 6 900 m².

Le Groupement forestier de la parcelle s'étant positionné, et afin de sauvegarder ce bois de feuillus, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'accepter l'offre de Madame Prévost, propriétaire, à hauteur de 2 000 €.

APPROUVE

3. FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS INDIVIDUELS - GARANTIE DE LA COLLECTIVITE POUR L'EMPRUNT SOUSCRIT PAR LA COPROD

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la COPROD débutera les travaux de construction des logements individuels en début d'année 2024. L'organisme souhaite souscrire dans ce cadre un emprunt auprès de la banque des territoires à hauteur de 586 901 €, et sollicite une caution à la commune, sous la forme d'une garantie d'emprunt.

APPROUVE

4. TRAVAUX DE RESTAURATION HYDROLOGIQUE DE LA TOURBIERE NEGRE - DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire rappelle que l'équipe municipale a été sollicitée par le CEN NA lors d'une présentation lors du conseil municipal du 16 juin 2023 et destinataire d'un document détaillant le contexte, les enjeux et les objectifs du projet « Restauration hydrologique de la Tourbière de Rebière Nègre ». Il invite à présent l'assemblée à se prononcer sur la suite à donner à ce dossier dans le cadre de l'appel à projet 2024 - 2027 lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Dans un contexte préoccupant de disparition des zones humides, le Maire expose la nécessité de préserver ces milieux, infrastructures naturelles fournissant de nombreux services écosystémiques : atténuation des conditions hydrologiques extrêmes, auto épuration, atténuation des effets du changement climatique grâce à leur capacité de stockage du carbone, réservoir de biodiversité, espaces d'approvisionnement et de loisirs, contribuant aux développements des activités socio-économiques des territoires.

La commune, soucieuse de préserver la tourbière située au lieu-dit Rebière Nègre sur la parcelle YT 255 sous-section, a confié la gestion écologique du site au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, anciennement Limousin, par la signature d'un bail civil en 2003. Ce bail civil confère au CEN la possibilité de mettre en œuvre des modes de gestion tels que le pâturage, le bûcheronnage sélectif, le débroussaillage et le fauchage visant à conserver et améliorer la qualité biologique du site.

APPROUVE

5. FINANCES - AUTORISATION DE LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET.

Le conseil municipal,

Considérant que dans l'attente du vote du budget, une collectivité territoriale est en droit de régler les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris le remboursement de la dette) sur autorisation de l'organe délibérant,

DELIBERATION POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2023 de la Commune (hors chapitre 16) s'élevait à la somme de 939 474,83 €,

Conformément au texte ci-dessus rappelé, Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide de faire application de cet article à hauteur maximale de 234 868,70€, soit 25 % de 939 474,83 €.

APPROUVE

DELIBERATION POUR LE BUDGET DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2023 du Services des Eaux et de l'Assainissement (hors chapitre 16) s'élevait à la somme de 130 896,85 €.

Conformément au texte ci-dessus rappelé, le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de faire application de cet article à hauteur maximale de 32 724,21 €, soit 25% de 130 896 €

APPROUVE

6. RESSOURCES HUMAINES - MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE EN CAS DE CONGES MALADIE ORDINAIRE, LONGUE MALADIE, GRAVE MALADIE ET LONGUE DUREE.

Monsieur le Maire rappelle le principe du RIFSEEP, voté par délibération le 09 février 2018.

Il indique que le dispositif, composé d'une prime mensuelle (IFSE), et d'une prime annuelle (CIA), à destination des agents, est versé sous réserves.

Il est maintenu dans les mêmes conditions que la rémunération, pendant les congés pour accident de service

ou congés liés à une maladie professionnelle et les congés annuels ainsi que les congés de maternité d'adoption et de paternité. En revanche, il est suspendu en cas de congés de maladie ordinaire, longue maladie, grave maladie et longue durée.

A compter du 1er décembre 2023, Monsieur le Maire propose de maintenir le dispositif, en cas d'absence, si celle-ci est justifiée. Le maintien du dispositif serait donc maintenu en cas de congés de maladie ordinaire, longue maladie, grave maladie et longue durée.

APPROUVE

7. ADHESION A L'ASSOCIATION ARIST'O CHATS, DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA POPULATION FELINE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du nombre croissants de chats errants sur la commune. Il indique s'être rapproché de l'association Arist'o Chats afin de réaliser des actions de gestion raisonnée et organisée de la population féline de la commune.

Régie par la loi du 1er juillet 1901, l'association Arist'o Chats assure la protection des chats errants (sans propriétaire identifiable) et des chats devenus libres (stérilisés vivant librement en extérieur). Elle évite la prolifération des chats et la propagation de maladies par la stérilisation, favorise une présence dans l'espace public, respectueuse des conditions d'hygiène indispensables. Elle a également pour but d'informer et de sensibiliser à l'intérêt et la nécessité de maintenir une vie sauvage régulée dans la cité. Dans la mesure de ses moyens, elle porte secours et assistance aux animaux en détresse.

Il propose aux membres du Conseil municipal d'adhérer à l'association, pour une durée d'un an, en effectuant un don de 150 €. La convention signée sera renouvelable par tacite reconduction.

APPROUVE

8. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°1 SUR LE BUDGET ANNEXE STATION-SERVICE, N° 3 ET 4 SUR LE BUDGET PRINCIPAL ET N° 4 SUR LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT.

N° 3 du BUDGET PRINCIPAL : VIREMENT DE CREDITS

FONCTIONNEMENT

- Virement à la section d'investissement : 6 430,00 € (dépenses)
- Immobilisations corporelles 6 430,00 € (recettes)

INVESTISSEMENT

- Réseaux de voirie 6 430,00 € (dépenses)
- Virement de la section de fonctionnement 6 430,00 € (recettes)

N° 4 du BUDGET PRINCIPAL : VIREMENT DE CREDITS

- Fourniture de petit équipement : - 30,00 € (dépenses)
- Titres annulés (sur exercice antérieur) + 30,00 € (dépenses)

N°4 du BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION

- Virement à la section d'investissement : 13 725,00 € (dépenses)
- Immobilisations corporelles 13 725,00 € (recettes)

INVESTISSEMENT

- Autres installations, matériel et outillage 13 725,00 € (dépenses)
- Virement de la section d'exploitation 13 725,00 € (recettes)

N°1 du BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE

- <i>Matières premières et fournitures</i>	60 000,00 € (dépenses)
- <i>Vente de marchandises</i>	60 000,00 € (recettes)

APPROUVE**INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

1. La vétusté d'une conduite d'eau au village du Rat entraîne quelques problématiques liées à la qualité de l'eau. Cette partie du village sur la route de Giat n'étant pas concernée par le zonage d'assainissement collectif, des travaux de remplacement de la conduite pourraient être envisagés sans attendre la mise aux normes du tout à l'égout. Une étude va être demandée au Syndicat de la Diège ainsi que l'enfouissement des réseaux électriques sur cette antenne.
 2. Le terrain de l'ancien HLM a fait l'objet d'une proposition d'achat sur une partie de la parcelle pour la construction d'un bâtiment. Ce projet permettrait l'installation d'un artisan (carrelage, faïence, maçonnerie...). Cette demande est l'occasion de lancer la réflexion sur l'aménagement de ce terrain qui a été fléché en zone à vocation artisanale dans le PLUI.
 3. Sur le secteur du bâtiment des services techniques (ex-Terlim), un projet d'échange de terrain avec l'indivision de la famille Nouaille est envisagé. Cet échange permettrait, à l'avenir, de proposer sur ce site, une nouvelle activité professionnelle.
 4. Un projet d'acquisition de deux granges au village de Négarioux pourrait voir le jour l'année prochaine. Ces deux bâtiments étant dégradés, il est envisagé de procéder à leur démolition afin d'aérer la village, dont l'habitat est dense.
Ce projet permettrait la création d'une aire de stationnement, et des zones d'épandages pour les assainissements individuels.
 5. Les travaux de l'Eglise Saint-Pierre ont débuté dans le courant du 2nd semestre, afin de procéder aux réparations entraînées par les orages du mois de mai dernier.
La réparation des cloches a été effectuée, la reprise de la toiture et de l'électricité est prévue dans les prochaines semaines et les travaux de maçonnerie au printemps prochain Afin d'éviter un nouvel épisode orageux dommageable pour le bâtiment, l'installation d'un parafoudre pourrait être une solution. L'assureur sera contacté dans les prochains jours, car il est probable que cet équipement soit désormais obligatoire.
 6. Un état des lieux des biens sans maîtres et des biens de sections a été effectué. A l'avenir, certaines acquisitions pourraient être envisagées dans le cadre de projets d'aménagements.
 - Biens sans maîtres : 18,57 ha ;
 - Biens de sections : 2,69 ha.
- En lien avec la commission des impôts, une procédure va être lancée pour récupérer ces parcelles dans le patrimoine communal. Dans un 2e temps, certaines pourront être cédées aux riverains.
7. La SCI Anjomy a émis le souhait de résilier le bail concernant la gestion du camping municipal. Une réflexion doit être engagée concernant l'avenir du site, à court et moyen terme.
 8. Des problèmes récurrents ont été constatés à propos de la collecte des ordures ménagères. En effet, certaines conteneurs sont détériorés, et beaucoup devraient être nettoyés. Haute-Corrèze Communauté sera sollicitée sur ce sujet.

Fin de séance à 21h45